



FLAXWEILER

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 18 juin 2024, fixant les taux de l'impôt foncier pour l'année 2025, a été approuvée par arrêté grand-ducal du 22 juillet 2024 et par décision du Ministre des Affaires intérieures du 26 juillet 2024, réf. FC03-2024-A043.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

Le Collège échevinal,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

